

Enquête de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle Premières observations après le retournement des taux d'intérêt **Prise en compte des fluctuations des taux du marché** Auto-pilote pour le taux technique?
L'univers de la prévoyance en 2000 caractères Taux d'intérêt technique **News** Informations et actualités



Judith Yenigün-Fischer
 Rédactrice «Focus Prévoyance»

Réactions au revirement des taux d'intérêt

Les caisses de pensions ont baissé leur taux d'intérêt technique pendant des années. En 2021, les valeurs les plus faibles ont été atteintes avec 1.46 % pour les caisses de pensions de droit privé et 1.72 % pour les caisses de pensions de droit public, comme le montre l'étude sur les caisses de pensions en Suisse en 2023 de Swisscanto. Après le revirement des taux d'intérêt, les caisses de pensions doivent se poser la question de savoir si, pourquoi et à quelle vitesse elles entendent augmenter leur taux d'intérêt technique.

En 2022, le taux d'intérêt technique est relevé à 1.52 % en moyenne pour les caisses de droit privé et à 1.75 % pour les caisses de droit public. A la question portant sur les raisons d'un ajustement, près des trois quarts citent le niveau (augmenté) des taux d'intérêt.

Les données de l'enquête sur la situation financière des institutions de prévoyance permettent à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) d'analyser en profondeur les modifications des taux d'intérêt techniques. Malgré une forte hausse des taux du marché en 2022, quatre institutions de prévoyance sur cinq n'ont pas adapté leur taux d'intérêt technique.

Tandis que la majorité des institutions de prévoyance continuent d'évaluer ou de revoir périodiquement leurs engagements au moyen d'un taux d'intérêt technique fixe, de plus en plus de caisses passent en «pilote automatique», ce qui toutefois, comme pour la conduite automatisée d'une voiture, ne permet pas de lâcher totalement le volant.

Enquête de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

Premières observations après le retournement des taux d'intérêt

Le niveau des taux d'intérêt du marché a nettement augmenté en 2022.

Comment les organes suprêmes des institutions de prévoyance (IP) ont-ils réagi à cette situation? Les évaluations de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) montrent dans quelle mesure les taux d'intérêt techniques ont été adaptés.

Depuis 2007, époque à laquelle les rendements des obligations de la Confédération à dix ans étaient encore supérieurs à 3 %, ceux-ci ont baissé de manière plus ou moins constante jusqu'à devenir négatifs. Ils le sont restés en grande partie de 2015 à fin 2021. L'évolution plus récente est connue: une hausse abrupte avait catapulté ces rendements en 2022 de 0 % au début de l'année à plus de 1.5 % fin 2022.

La fixation du niveau du taux d'intérêt technique et des autres bases techniques est, selon l'art. 51a al. 2 let. e, LPP, une tâche intransmissible et inaliénable de l'organe suprême de l'institution de prévoyance; selon l'art. 52e al. 2 let. a, LPP, il incombe à l'expert en prévoyance professionnelle de soumettre une recommandation à l'organe suprême à ce sujet.

L'évolution des taux d'intérêt comme facteur d'influence

Il est intéressant de voir comment les organes suprêmes tiennent compte de l'environnement des taux d'intérêt lorsqu'ils prennent des décisions concernant le taux d'intérêt technique. Depuis la fin des années 1990, où un taux d'intérêt technique constant de 4 % était courant pour la plupart des IP,¹ ces valeurs n'ont cessé de baisser, avec un certain décalage par rapport aux taux d'intérêt du marché.

¹ De nombreuses IP appliquaient alors la primauté des prestations.



Stefan Eggenberger

Expert en assurances de pension avec diplôme fédéral,
Responsable du domaine Risk Management CHS PP



Simone Stahl

Experte en assurances de pension avec diplôme fédéral,
Collaboratrice domaine Risk Management CHS PP

Comparaison des chiffres clés 2021 et 2022

	2021		2022	
	Totalité des IP	IP avec augmentation du TIT 2022	Totalité des IP	IP avec augmentation du TIT 2022
<i>IP = institution de prévoyance</i>				
Nombre d'IP	989	112	989	112
Capital de prévoyance, y c. provisions tech. (en mio CHF)	802 373	202 961	824 888	206 052
Ø capital de prévoyance, y c. provisions tech. (en mio CHF)	811	1812	834	1840
Taux d'intérêt technique (TIT)	1.63 %	1.54 %	1.72 %	2.02 %
Part de bénéficiaires de rente	41.8 %	41.9 %	40.9 %	39.8 %
Degré de couverture	118.6 %	115.0 %	106.9 %	104.9 %

Fin 2021, leur moyenne atteignait la valeur la plus basse à ce jour, soit 1.62 %. Après la forte hausse du niveau des taux d'intérêt du marché en 2022, les résultats de l'enquête de la CHS PP ont révélé que la valeur moyenne des taux d'intérêt techniques avait augmenté de 0.10 point de pourcentage pour atteindre 1.72 % fin 2022.²

Evaluations de la CHS PP

Les données de l'enquête sur la situation financière des IP permettent à la CHS PP d'évaluer de manière plus approfondie les modifications des taux d'intérêt techniques. Les évaluations ci-après contiennent les données des IP qui ont indiqué un taux d'intérêt technique lors des enquêtes de fin 2021 et de fin 2022 et qui établissent elles-mêmes le bilan des prestations de rente.

Les IP qui disposent d'une garantie de l'Etat ou qui n'assurent que des prestations subrogatoires sont exclues des présentes analyses. Les premières affichent, par rapport aux IP sans garantie de l'Etat, des écarts importants au niveau des chiffres clés – comme le taux de couverture – et fausseraient les résultats. Les secondes ne présentent très souvent pas de réserve mathématique pour les rentes, ce qui rend moins pertinente la décision relative au niveau du taux d'intérêt technique. De plus, les décisions ne sont généralement pas prises par un organe paritaire.

Fin 2022, les données de 1370 IP ont été utilisées pour le rapport sur la situation financière; 989 IP remplissent les critères fixés ici et ont été prises en compte pour les évaluations suivantes.

Évolution des taux d'intérêt techniques

Sur les 989 IP étudiées dans le cadre de ces évaluations, 112 IP ont augmenté le taux d'intérêt technique entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 (environ 11 %) et 80 IP l'ont baissé (environ 8 %). Cela signifie que plus de 80 % des IP, qui disposent de près de 70 % du capital de prévoyance, n'ont pas modifié le taux d'intérêt technique. Il convient de noter, dans un sens positif, que malgré la forte hausse des taux d'intérêt du marché en 2022, quatre IP sur cinq n'ont pas adapté leur taux d'intérêt technique. Elles n'ont donc pas opposé de hausse immédiate et globale à la baisse des taux d'intérêt techniques, souvent retardée ces dernières années – par rapport aux taux du marché.

Augmentation du taux d'intérêt technique

Les analyses suivantes se concentrent sur les IP qui ont augmenté le taux d'intérêt technique.

Par rapport à l'ensemble des 989 IP étudiées, les IP qui ont augmenté le taux d'intérêt technique présentaient une valeur moyenne légèrement inférieure à la fin 2021 (1.54 % contre 1.63 %). Après l'augmentation de fin 2022, cette valeur est nettement supérieure à la moyenne (2.02 % contre 1.72 %).

Les analyses montrent en outre que les IP qui ont augmenté le taux d'intérêt technique sont, dans l'ensemble, de grandes institutions avec un capital de prévoyance nettement plus élevé. En revanche, aucune

différence n'a été constatée en ce qui concerne la part des rentes. Les analyses relatives au degré de couverture montrent que, pour les IP qui ont augmenté le taux d'intérêt technique en 2022, celui-ci était plus bas fin 2021 que le degré de couverture moyen de l'ensemble des institutions (voir tableau).

Si l'on ne considère que les augmentations des taux d'intérêt techniques, 82 IP ont augmenté le taux d'intérêt technique de 0.5 point de pourcentage au maximum, ce qui correspond à environ 73 % des 112 institutions de prévoyance au total qui ont augmenté le taux d'intérêt technique.

Sur les 22 augmentations des taux d'intérêt techniques de plus de 1.0 point de pourcentage observées, 15 IP en avaient appliqué une de moins de 1 % à la fin 2021, ce qui est une valeur relativement faible. De plus, les analyses montrent que ce groupe utilise souvent des taux d'intérêt techniques qui ne sont pas arrondis au ¼ de point de pourcentage «habituel». Il s'agit en général d'IP qui fixent leurs taux d'intérêt techniques en fonction des taux du marché.

Réaction prudente

Les évaluations relatives aux augmentations des taux d'intérêt techniques en 2022 montrent qu'aucune augmentation générale n'a pu être constatée durant cette période, et ce malgré la hausse marquée des taux d'intérêt du marché. Cela permet de conclure, du moins pour la première année après le changement de taux, que les organes suprêmes ont réagi avec mesure et, en fin de compte, avec prudence au changement de taux.

² Voir le rapport sur la situation financière des IP 2022 de la CHS PP. Ces valeurs se réfèrent aux taux d'intérêt techniques des IP sans garantie de l'Etat et sans solutions d'assurance complète. Toutes les valeurs moyennes sont pondérées par les capitaux de prévoyance.

Prise en compte des fluctuations des taux du marché

Auto-pilote pour le taux technique?

Les deux dernières années ont révélé que les taux d'intérêt peuvent (à nouveau) fluctuer et qu'il est difficile de prévoir leur évolution future. Pendant qu'une majorité des institutions de prévoyance continue d'évaluer ses engagements avec un taux technique fixe, respectivement révisé périodiquement, de plus en plus de caisses passent en mode «auto-pilote», au profit de la pertinence d'indicateurs tels que le degré de couverture.

Imaginons-nous dans le cockpit d'un avion à survoler la Suisse du nord-ouest au sud-est. La visibilité est nulle et nous sommes contraints de naviguer aux instruments. Nous avons à notre disposition un altimètre indiquant notre altitude par rapport au niveau de la mer ou un laser qui indique en temps réel la distance au sol. Lequel de ces deux instruments choisiriez-vous pour survoler le Jura, le plateau Suisse et finalement les Alpes?

Nostalgie de l'altimètre

Une grande majorité des institutions de prévoyance fixe le taux technique de façon discrétionnaire, c'est-à-dire sur décision de l'organe suprême. L'idée étant de garder ce taux le plus constant possible et de l'adapter si la situation le requiert. Dans le cadre de la clôture des comptes annuels 2022, la montée rapide des taux d'intérêts et des attentes de rendement ont mené dans de nombreux cas, à une décision d'augmenter le taux technique immédiatement, souvent sans attendre les résultats de l'expertise actuarielle. La «vision à long terme» souvent utilisée comme argument pour un taux technique discrétionnaire signifie qu'il est abaissé, resp. relevé avec un

certain décalage par rapport à l'évolution effective des taux. L'expérience de l'année 2022 montre qu'en cas de changement important, ce décalage peut s'avérer un inconvénient.

Laser comme nouvelle technologie

Un nombre croissant d'institutions de prévoyance ont adopté une approche plus systématique et basent leur taux technique sur des règles. Selon la DTA 4, il doit «se situer avec une marge appropriée en dessous du rendement net attendu». Celui-ci étant lié au niveau des taux du marché,¹ une approche systématique possible et naturelle consiste à définir le taux technique sur cette même base. Concrètement, il est défini à tout moment par le niveau des taux sans risque, plus un supplément qui s'oriente sur la capacité de risque structurelle propre à chaque institution de prévoyance. Si les taux sans risque sont variables et définis par le marché, le supplément est en principe fixe et revu périodiquement. L'argument principalement cité pour une telle systématique est la congruence

¹ Du moins si les rendements attendus sont définis avec l'approche de primes de risques s'ajoutant au taux sans risque.



Marco Jost

Associé, Dr. sc. math. ETH, Expert en Caisses de Pension CSEP, Actuaire ASA, PPCmetrics



Pascal Wyss

Managing consultant, MSc ETH in Chemistry, Expert en Caisses de Pension CSEP, PPCmetrics

de la méthode d'évaluation des engagements avec celle de la fortune de l'institution de prévoyance.

Continuité, mais de quoi?

L'évaluation de la fortune d'une institution de prévoyance doit se faire selon les recommandations Swiss GAAP RPC 26 qui imposent une évaluation des actifs «aux valeurs actuelles applicables à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage». L'évaluation des placements est donc directement dépendante du niveau des taux d'intérêt du marché. Une continuité artificielle du taux technique, mène à un lissage de la valeur des engagements et donc à une variabilité non pertinente du degré de couverture, vu que les deux éléments que celui-ci compare ne suivent pas la même appréciation. L'année 2022 illustre parfaitement ce phénomène: les performances négatives (en moyenne² -9.97 %) étaient accompagnées d'une augmentation substantielle des taux sans risque (de -0.13 % à 1.57 % pour une maturité de dix ans). Une augmentation correspondante du taux technique, soit de 1.7 %, réduit les engagements des rentes en cours d'environ 17 %. Avec une part importante de rentiers (ou de provisions dépendant du taux technique), la réduction de la valeur des engagements aura compensé la correction au niveau des placements. Si la montée des taux du marché n'a objectivement pas détérioré la situation d'une caisse, un degré de couverture constant avec un taux technique variable est plus approprié qu'un degré de couverture en baisse calculé avec un taux technique constant.

Détails des règles

Dans la pratique, les formules utilisées pour définir un taux technique variable ne sont pas forcément uniformes. Les différences principales sont:

- Utilisation d'un point choisi ou de toute la courbe des taux
- Taux effectifs au jour du bilan ou décalage voire lissage des taux observés

La meilleure congruence entre variations des placements et des engagements est obtenue si on utilise toute la courbe des taux (un paiement dû dans deux ans sera donc escompté avec un taux différent d'un paiement dans dix ans) à la date précise du jour de bilan. Si l'utilisation du taux sans risque à dix ans, par exemple, comme base peut faciliter le calcul de la

valeur des engagements,³ cette simplification ne tiendra pas compte de situations où la courbe des taux devient plus raide ou plus plate. En temps «normaux», les différences ainsi générées sont petites.

Par contre, un décalage temporel et/ou lissage des x derniers mois⁴ ne fait que retarder artificiellement la modification du taux technique. Cela revient à découpler à court terme la congruence recherchée avec l'évaluation de la fortune de l'institution de prévoyance. Un tel système cumule donc les inconvénients des deux modèles.

Echos

Bien entendu, le passage en mode «auto-pilote» doit être mûrement réfléchi et uniquement effectué après que l'organe suprême a été suffisamment informé des conséquences d'une telle décision. Un des éléments centraux est la distinction entre le taux technique pour évaluer les engagements et celui implicite au taux de conversion – où un pilotage manuel reste primordial.

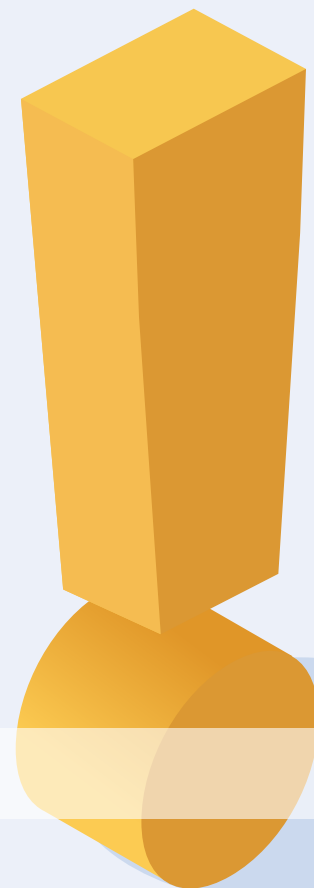
Notre expérience a montré que l'abandon d'un régime purement discrétionnaire demande parfois de surmonter de préjugés et peut être plus aisé avec une phase transitoire, pendant laquelle le mode «auto-pilote» est utilisé comme point de repère pour fixer le taux technique (sans automatisme).

En revanche, les institutions de prévoyance qui ont franchi le pas et qui évaluent leurs engagements avec un taux technique basé sur des règles ne regrettent pas leur décision, comme le montrent les différents témoignages ci-contre. Cela nous permet de conclure que la part d'institutions de prévoyance qui utilisent un taux technique lié aux taux du marché continuera d'augmenter dans le futur.

³ Pas tous les programmes de calcul utilisés sont en mesure de tenir compte d'une courbe de taux plutôt que d'un taux technique indépendant de la maturité des engagements.

⁴ La borne supérieure de la DTA 4 par exemple est fixée au 30.9. pour les calculs au 31.12. (donc avec un décalage de trois mois) et utilise un lissage des taux sur douze mois (le décalage total comporte donc neuf mois en moyenne).

² Univers PPCmetrics comme publié dans l'Annuaire des caisses de pensions 2023.



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

Taux d'intérêt technique

Quand nous avons évoqué pour la dernière fois dans cette rubrique le taux d'intérêt technique (sous le titre «Bénéfice à la retraite» dans Focus Prévoyance 9/21), nous l'avions appelé «clé qui donne accès à l'univers du 2^e pilier». Effectivement, le taux d'intérêt technique est une valeur centrale et un outil important pour chaque caisse de pension. Il a deux fonctions: premièrement, le taux permet d'évaluer les engagements en matière de rente d'une caisse et, deuxièmement, il sert à déterminer le taux de conversion. A l'époque, ces taux se situaient en moyenne entre 1.25 et 2.25 % par an et sortaient d'une décennie de baisse.

Reprise différée

Depuis, le revirement des taux a eu lieu, les attentes en matière de rendement ont augmenté avec l'inflation, ce qui a eu, avec un peu de retard, un impact sur la moyenne des taux d'intérêt techniques. Toutefois, les taux n'ont que faiblement augmenté, et les caisses de pensions sont loin d'avoir toutes relevé leur taux d'intérêt technique. Comme d'habitude, la branche réagit avec mollesse et en pensant à la sécurité, ce que, pour une fois, nous ne voulons pas développer davantage.

Plus de moyens que promis ...

Du point de vue de la caisse de pension, le revirement des taux a au moins permis de réduire le risque de pertes liées aux retraites. De telles pertes sont générées quand une retraite (c'est-à-dire la rente à vie) coûte davantage que ce que la caisse de pension a estimé. Cela peut arriver si le taux de conversion a été fixé à un niveau trop élevé. Le vent ayant tourné pour les taux d'intérêt, le spectre des pertes liées aux retraites s'est dissipé. Soudain, des bénéfices liés à la retraite sont envisageables pour la caisse de pension, à savoir si elle enregistre plus d'argent sur son capital de bénéficiaires de rente que ce qu'elle a promis (et qu'elle doit payer sous forme de rente).

... c'est mieux que le contraire

Pour la caisse de pension, c'est un luxe qui lui permet, par exemple, de procéder à une rémunération supplémentaire (facultative). Avec un tel bonus pour les bénéficiaires de rente, des bénéfices liés à la retraite constitueraient une situation gagnant-gagnant – ou une justice compensatrice dans le capitalisme.

VRAIMENT?

Par Svenja Schmidt | Dr. oec. HSG

Où pourquoi le taux d'intérêt technique est un loto gagnant.



Taux d'intérêt technique. Un nom comme un bonbon Sugus: une promesse sucrée qui envahit la bouche d'une pâte grumeleuse et colle vite aux dents. Tout serait beaucoup plus simple si cette chose absurde s'appelait «taux loto» plutôt que «taux d'intérêt technique». Ce serait à la fois plus facile à prononcer et plus approprié. Vraiment? Vraiment.

Car cette bizarrerie phonétique qu'est le taux d'intérêt technique n'est en fait rien d'autre qu'un pari du conseil de fondation. Ce Sugus désigne en effet l'intérêt qu'une caisse de pensions croit (j'ai bien dit «croit») pouvoir générer pour ses bénéficiaires de rentes. Cela semble compliqué? Pas du tout.

Prenons l'exemple de Werner. Werner est un jeune retraité de 65 ans. Il touche une rente mensuelle de sa caisse de pensions, dont il pourra encore profiter pendant environ 26 ans (c'est du moins ce qu'affirment Google et l'Office fédéral de la statistique, qui sont en fin de compte ceux qui connaissent le mieux Werner). Mais l'argent que Werner recevra jusqu'à la fin de sa vie n'est bien sûr pas laissé au chaud dans un coffre-fort par sa caisse de pensions. Non: elle investit cet argent pendant ces 26 ans et perçoit des intérêts en contrepartie. Et hop, l'argent de Werner fructifie pendant que sa rente lui est versée tous les mois.

Mais si le capital de Werner produit des intérêts pendant tout ce temps, il n'y a donc pas besoin que tout l'argent nécessaire pour les 26 années de sa retraite soit disponible dès le départ. Il faut juste qu'il y en ait assez pour que ce capital initial, majoré des intérêts, suffise à payer la rente mensuelle de Werner jusqu'à la fin de sa vie.

Cela pose d'emblée deux problèmes: d'une part, Werner ne peut en aucun cas vivre plus longtemps que les 26 ans prévus. Or, sa caisse de pensions ne peut pas l'en empêcher (en tout cas légalement), d'autant plus que la recherche médicale travaille depuis de nombreuses années et avec un certain succès sur notre immortalité à tous. Au lieu de cela, la caisse de pensions de Werner se sert de boules de cristal étincelantes pour prédire son décès avec la plus grande précision possible. Ces boules de cristal, les bien nommées «tables de mortalité», ont deux points communs avec les cartes de tarot d'une voyante: elles sont

tout aussi énigmatiques, mais on trouve à coup sûr la mort et aussi quelques fous dans chaque jeu.

D'autre part, il serait important de connaître la somme des intérêts qui seront cumulés au cours des 26 années, afin de s'assurer que le montant suffise vraiment jusqu'à la fin de la vie de Werner. Et c'est là qu'entre en scène le monstre collant, Mesdames et Messieurs: le taux d'intérêt technique! L'intérêt qu'une caisse de pensions croit pouvoir générer pour ses bénéficiaires de rentes!

Or, comme chacun sait, croire ne signifie pas savoir – du moins en dehors des églises et de l'enseignement religieux. Mais cela ne pose pas non plus de problème aux caisses de pensions, car le taux d'intérêt technique est fixé par le conseil de fondation. Et le conseil de fondation se compose dans la grande majorité des cas, et presque exclusivement, des fameux «vieux mâles blancs». Eux aussi savent bien entendu ce que personne d'autre ne sait, pas même Google ou l'Office fédéral de la statistique.

Les taux d'intérêt des prochaines décennies ne sont en tout cas pas un secret pour eux. Par précaution, d'autres divinités (toujours des «vieux mâles blancs») veillent au grain, comme l'expert et le surveillant. Tout cela est donc aussi certain que de tirer les six bons numéros au loto, sachant que le taux d'intérêt technique ne devrait certainement pas faire de même, c'est-à-dire atteindre 6%, au cours des prochaines années. On ne peut en effet guère espérer un tel rendement sur les marchés financiers.

A présent, me croyez-vous (ou peut-être le savez-vous déjà) quand je dis que «taux loto» serait un terme plus approprié? Car nous parlons bien ici d'attentes, d'estimations, d'hypothèses, de statistiques et de prévisions.

Le mot «technique» embellit donc plutôt la réalité. A propos d'embellir: un «taux loto» élevé signifie bien sûr aussi que Werner ne doit pas avoir tant épargné que cela pour obtenir une rente confortable. «Rente confortable» étant ici synonyme de «taux de conversion élevé». En effet, si son capital génère des intérêts solides et s'accroît, la caisse de pensions pourra également le payer solidement chaque mois. Si ça, ce n'est pas un loto gagnant pour Werner!

Le Conseil de fondation de previva est l'organe suprême. Il est composé de 12 membres qui représentent paritairement les employeurs affiliés (les institutions) et les employés des institutions affiliées (les assurés).

Le Conseil institue les commissions suivantes :

- Commission de placement mobilier
- Commission de placement immobilier
- Commission des études

Commission de placement mobilier

La commission de placement mobilier se réunit une fois par mois et remplit notamment les tâches suivantes :

- Optimiser le rendement des placements mobiliers
- Etudier périodiquement les diverses variantes d'allocation d'actifs et soumettre la version optimale au Conseil de fondation pour approbation
- Analyser les tableaux de bord (répartition des classes d'actif et vérification de la congruence avec l'allocation stratégique, performances des classes d'actif et comparaison avec les indices de référence) mensuels
- Assumer la gestion tactique de la fortune et gérer les liquidités
- Discuter périodiquement avec les gestionnaires de fortune
- Vérifier l'exercice des droits de vote des actionnaires
- Choisir le « Global custody » (banque dépositaire)

Un expert externe en placements assiste la commission dans ses tâches et effectue le controlling des activités d'investissement. Il établit un rapport trimestriel.

Répartition des placements au 31 décembre 2023

	Actifs au 31.12.2023		Allocation stratégique		
	Allocation		Min	Neutre	Max
Liquidités	16'339'717	1.4%	0%	1.0%	4%
Obligations en CHF	165'790'198	14.3%	9%	14%	19%
Obligations en ME	180'309'008	15.6%	11%	17%	23%
Actions suisses	177'250'206	15.3%	11%	16%	21%
Actions monde	189'549'027	16.4%	12%	16%	20%
Actions marchés émergents	30'921'417	2.7%	2%	3%	4%
Immobilier suisse	289'874'814	25.1%	15%	24%	33%
Immobilier international	44'313'629	3.8%	3%	4%	5%
Infrastructures / Alternatifs	62'850'819	5.4%	2%	5%	9%
TOTAL	1'157'198'835	100%		100%	

Performance provisoire

La performance enregistrée par le fonds en 2023 s'élève à 5.12%, ce qui est en ligne avec les indices de référence :

Benchmark previva : 5.33%

UBS : 4.92%

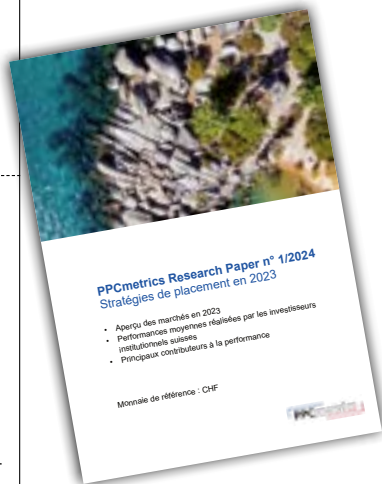
Crédit Suisse : 5.45%

Actualités

Prévoyance vieillesse

Commission veut supprimer les rentes pour enfants de retraités

Les bénéficiaires de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ne doivent plus percevoir de rente pour leurs enfants. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS) a adopté une motion en ce sens. C'est au tour de la Chambre du peuple de trancher sur ce projet. Selon le texte de la motion, la suppression des rentes pour enfants dans l'AVS et la prévoyance professionnelle doit aller de pair avec une augmentation des prestations complémentaires pour les parents ayant des enfants à charge. Les rentes de survivants et les rentes pour enfants versées en cas d'invalidité seraient conservées et leur versement se poursuivrait à l'âge de l'AVS. Les rentes pour enfants de l'AVS déjà octroyées continueraient d'être versées jusqu'à ce que s'éteigne le droit à ces prestations. Il y aurait toutefois lieu d'améliorer la transparence concernant leur versement et la prévention d'éventuels abus. (ats)



Performance

Les actions et les obligations comme principal moteur de rendement

Pour les investisseurs institutionnels suisses, 2023 a été une année positive avec des rendements estimés entre 5.9 % et 7.3 % selon la stratégie de placement. Les investisseurs suisses ont en particulier bénéficié de la performance satisfaisante des obligations en CHF et des actions des pays développés. Les incertitudes liées à l'évaluation des placements illiquides ainsi que les conséquences des risques géopolitiques représentent des défis. C'est ce que dévoile le [Research Paper](#) «Stratégies de placement en 2023» publié par PPCmetrics.

Institution supplétive

Six milliards d'avoirs de prévoyance non réclamés

En Suisse, le montant des avoires de prévoyance non réclamés s'élève désormais à six milliards de francs. Les fonds sont répartis sur 900 000 comptes sans adresse valable, a déclaré Marco Bagutti de la Fondation institution supplétive LPP à «Le Matin Dimanche». Parmi ces comptes, 675 000 présentent un solde inférieur à 5000 francs. L'année dernière, le montant global d'avoires LPP non réclamés s'élevait à 5.7 milliards de francs.

Consommation

Le climat de consommation repart à la hausse depuis un bas niveau

Le climat de consommation a surmonté le creux de l'automne dernier. En janvier, l'indice correspondant a augmenté pour le troisième mois consécutif. Avec -41 points, il est nettement supérieur à la valeur d'octobre 2023 (-53 points). Toutefois, il n'a pas encore renoué avec son niveau de janvier 2023 (-35 points), indique le Secrétaire d'Etat à l'économie ([Seco](#)).

Compenswiss

Performance positive en 2023

[Compenswiss](#) (Fonds de compensation AVS/AI/APG) clôture l'exercice 2023 sur une performance positive. Au 31 décembre 2023, le montant total de la fortune gérée par Compenswiss s'élevait à 40 596 millions de francs (exercice précédent: 37 282 millions de francs). Les coûts de gestion de la fortune et les charges d'exploitation (droit de timbre compris), qui s'élevaient à quelque 0.19 % du montant de la fortune totale, sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (0.2 %).

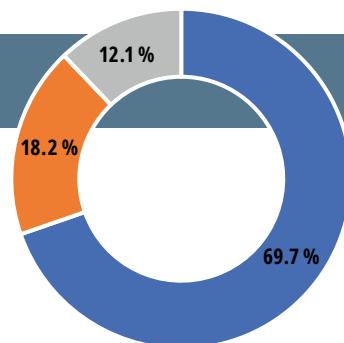
QUESTION DU MOIS

Plans 1e

Corps étranger dans une assurance sociale

Dans la dernière question du mois, nous voulions savoir ce que vous pensiez des solutions 1e. La majorité des participants au sondage (69.7 %) les considèrent comme un corps étranger dans une assurance sociale, souvent comme une simple optimisation fiscale. 18.2 % pensent que les solutions 1e sont tournées vers l'avenir et que davantage d'assurés devraient pouvoir choisir leur stratégie de placement. 12.1 % les considèrent comme un complément judicieux du 2^e pilier pour les personnes qui gagnent bien leur vie.

- Corps étranger dans une assurance sociale, souvent pure optimisation fiscale.
- Tourné vers l'avenir, davantage d'assurés devraient pouvoir choisir leur stratégie de placement.
- Un complément judicieux du 2^e pilier pour les personnes qui gagnent bien leur vie.



Participez à la nouvelle question du mois:

Comment jugez-vous le résultat de la votation du 3 mars 2024?

VOTEZ >

Actualités

Performance

6.2 % en 2023

La Banque Cantonale de Zurich a publié le Moniteur des caisses de pension de Swisscanto, dont voici les principaux résultats au 31 décembre 2023: les institutions de prévoyance suisses ont profité du vigoureux rallye de fin d'année sur les actions et les obligations. Le taux de couverture des institutions de prévoyance de droit privé a augmenté, passant de 112.6 % (30.9.2023) à 114.9 % fin 2023. Le nombre d'institutions de prévoyance de droit privé avec un taux de couverture supérieur à 115 % a progressé pour s'établir à 49.1 % fin 2023 (trimestre précédent: 41 %); celui des caisses de droit public à capitalisation complète, les plus solides financièrement, a augmenté à 16.2 % (trimestre précédent: 13.5 %). 1.3 % des caisses de droit privé (trimestre précédent: 1.6 %) sont en situation de découvert, de même que 8.1 % (trimestre précédent: 8.1 %) des caisses de droit public à capitalisation complète et 83.7 % (trimestre précédent: 88.9 %) des caisses de droit public à capitalisation partielle. Au 4^e trimestre 2023, les institutions de prévoyance participantes ont dégagé un rendement pondéré en fonction de la fortune estimé à 2.5 %. Le rendement global de l'année 2023 s'élève à 6.2 %.

Performance

Les caisses de pensions ont bien démarré l'année

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont enregistré en janvier une performance moyenne d'environ 0.5 % après déduction des frais. Le rendement annualisé se monte à 2.97 % depuis le début des mesures en 2006. Le mois dernier, l'écart de performance de toutes les caisses de pensions était de 1.54 points de pourcentage. Le meilleur résultat (1.31 %) provient d'une caisse de taille moyenne avec des actifs sous gestion compris entre 300 mio et un mia de francs, le moins bon (-0.23 %) d'une caisse de grande taille avec plus d'un mia de francs d'actifs sous gestion. L'écart de performance le plus faible (1.2 point de pourcentage) a été observé parmi les caisses de taille moyenne. En janvier, seules les obligations en francs suisses ont enregistré une performance négative. Les actions mondiales ont en moyenne réalisé les meilleurs résultats, suivies des hedge funds. Le private equity et les actions suisses ont généré des rendements supérieurs à 1 %.



Une communauté semble être dans le besoin.

Une femme de 55 ans a obtenu un poste d'enseignante et a quitté son ancien emploi. Quelques jours avant son entrée en fonction, elle a toutefois été licenciée par la commune pour des raisons budgétaires. L'intéressée a été mise à pied avec effet immédiat et ne devait recevoir que le salaire d'une semaine.

L'école a écrit à son avocate que la commission de contrôle des comptes de la commune avait imposé à la communauté scolaire des «conditions d'économie sévères» pour le budget de la nouvelle année, raison pour laquelle le fonctionnement de l'école devait être réorganisé. Entre-temps, la femme a retrouvé un emploi, mais gagne nettement moins. L'indemnité de licenciement d'un mois de salaire n'est qu'une maigre consolation.

Sacrée dispute autour de l'argent au monastère d'Engelberg.

Même entre moines, les choses sont parfois rudes. Frère Samuel Camenzind s'est senti harcelé et a quitté le monastère d'Engelberg. Il poursuit maintenant l'abbaye bénédictine dans le canton d'Obwald en dommages et intérêts pour des lacunes dans sa prévoyance. Dans l'acte d'accusation, il réclame 326 000 francs. Il n'aurait

pas eu de 2^e pilier, alors que d'autres ordres religieux, comme les capucins, versaient des cotisations de caisse de pensions à leurs membres. Son avocat justifie ses demandes par l'argument que les religieux ont également droit à une prévoyance vieillesse suffisante et ne devraient pas vivre avec le minimum vital.

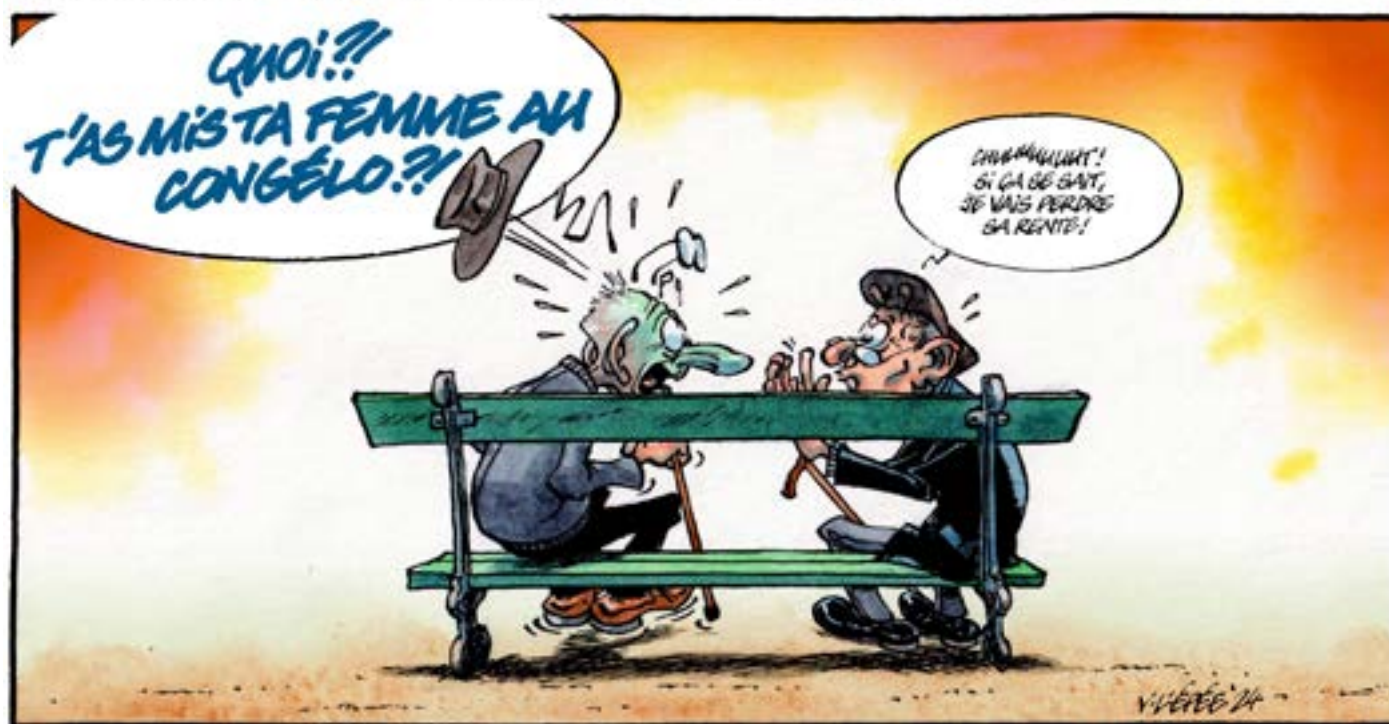
Conflit conjugal pour de l'argent suite à un délit d'initié.

Aux Etats-Unis, un homme a écouté les conversations d'affaires de sa femme et a pu se faire un joli pactole grâce aux informations. Mais le délit d'initié a été découvert peu après. Selon l'autorité américaine de surveillance des marchés financiers, l'homme a écouté plusieurs conversations de sa femme, une responsable des fusions et acquisitions chez British Petroleum (BP). Il n'a cependant pas fallu longtemps pour que les agents de la Commission des opérations de bourse remarquent les échanges inhabituels d'actions et se présentent chez lui. Entre-temps, sa femme a quitté le domicile conjugal et a rompu tout contact. En juin dernier, elle a demandé le divorce. Elle a également perdu son emploi parce qu'elle a été trop négligente dans la gestion des informations secrètes.

Actualités

Caricature du mois

Retraites: sans 13e rente, comment éviter la précarité?



Test climatique PACTA

Invitation à participer

En 2024, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) réaliseront pour la quatrième fois le test climatique complet auprès des acteurs du marché financier. Le test PACTA analyse la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Le test permet aux banques, aux gestionnaires d'actifs, aux institutions de prévoyance et aux assurances suisses de faire tester leurs portefeuilles anonymement et sur une base volontaire. Chaque établissement financier participant reçoit un rapport de test individuel généré automatiquement pour chaque portefeuille ainsi que pour l'ensemble de l'établissement. En plus d'une comparaison des résultats à ceux des autres participants au test, ce document fournit aussi des indicateurs pour les Swiss Climate Scores. Les établissements financiers décident ensuite de publier ou non leurs résultats.

Performance

Début d'année positif

En janvier, l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses progressé de 1.08 point, soit 0.54%. Son évolution depuis le début de l'année s'élève donc à 0.54%. Au 31 janvier 2024, l'indice s'établit à 199.99 points sur une base de 100 points au début de l'année 2000. La majeure partie de l'évolution positive en janvier est imputable aux actions. En outre, le résultat mensuel est augmenté par une contribution positive de l'immobilier. Les placements alternatifs ont également apporté une contribution légèrement positive. Les obligations en CHF et les liquidités ont pesé sur le résultat. Les autres classes d'actifs sont restées plutôt discrètes. L'indice du taux d'intérêt minimum LPP (depuis le 1^{er} janvier 2024 à 1.25% p.a.) a progressé de 0.17 point (soit 0.10%) au cours du mois sous revue, à 161.62 points, sur une base de 100 points au début de l'année 2000.



L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses

Prix à la consommation

Hausse de 0.2% en janvier

En janvier 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0.2% par rapport au mois précédent, pour s'établir à 106.4 points (décembre 2020 = 100). Par rapport au mois correspondant de l'année précédente, le renchérissement s'est chiffré à +1.3%. Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).



Aperçu des thèmes

Le numéro d'avril aura pour thème «Réforme LPP»



RETIRE

LE JEU DE LA PRÉVOYANCE

HAPPY

Tous les chemins mènent à la **retraite...**

mais pas toujours la plus
par la voie directe

Mais qui peut bien avoir envie de s'occuper des **questions de prévoyance**? On dit que le sujet est ennuyeux, compliqué, vieux-jeu et incompréhensible.

Mais notre **jeu** prouve le contraire. S'occuper de questions de prévoyance est divertissant, passionnant et drôle. **Retire Happy** est le jeu idéal pour tous les spécialistes, hommes et femmes, qui veulent enfin montrer à leurs parents, amis, partenaires et enfants, à quel point leur profession est intéressante et le monde de la prévoyance fascinant.

Alors, les spécialistes **arriveront-ils à gagner** au jeu? C'est ce qu'il faudra encore prouver.

La vie peut être terrible, mais ce n'est pas un jeu, même si tout paraît parfois compliqué:

ceux qui veulent pouvoir profiter de leur retraite doivent, dans l'idéal, s'y préparer de bonheur; par exemple avec le jeu **Retire Happy**.

Commandez
le jeu
maintenant
en ligne:
retirehappy.ch